

Réponse de M. le Maire à la question orale (faite par écrit) de Monsieur Jean-Jacques PASQUIER déposée le 18 octobre 2010 relative à l'opération 21 000 arbres.

Dès septembre 2000, la Commune a fait réaliser par un expert, M. COSSIN, un diagnostic sanitaire des 4000 arbres d'alignement présents sur la ville. Les platanes du Chef Lieu faisaient partie de cette analyse qui a alors mis en évidence une fragilité de ces végétaux due à une structure vieillissante, aux altérations et cavités, fragilisant les charpentières. Le parasite « Tigre » était déjà présent sur ces végétaux en 2000. A cette époque, l'abattage avait été envisagé puis écarté tant qu'il n'y avait pas de risques avérés pour la sécurité des passants.

En 2009, préalablement aux travaux, M. COSSIN a de nouveau été sollicité. L'état sanitaire des végétaux parasités ne pouvait pas s'être amélioré et les fragilités relevées en 2000 s'étaient accentuées ; il était, en outre, observé des problèmes sur les racines fortement exposées et blessées (cf photos).

A l'issue de ces observations, en l'absence de tout traitement possible et des questions de sécurité, il a donc été décidé de procéder à l'abattage de ces végétaux et à leur remplacement par de nouveaux platanes.

L'organisation du chantier ne s'est pas faite en prenant comme hypothèse l'abattage de ces arbres, la technicité reconnue des entreprises du BTP Haut-Savoyardes leur permettant, sans aucune difficulté, de réaliser ce type de travaux en présence de 7 arbres. Ainsi, le récent chantier de l'avenue du Petit Port s'est-il effectué en préservant près de 80 platanes.

Pour ce qui concerne l'action dénommée « 21000 arbres ancileviens », je vous précise que ce projet ne concerne pas la gestion de la forêt communale et les plantations n'auront pas lieu dans le cadre d'un renouvellement artificiel de cette dernière ; celle-ci est gérée en traitement sylvicole irrégulier en privilégiant la génération naturelle par ensemencement par les sujets adultes.

Sur le plan économique : l'opération n'a pas pour objet la valorisation future des bois issus des plantations. Néanmoins, en forêt communale (297 hectares), la sylviculture en futaie irrégulière par bouquet permettra la valorisation des bois pour les filières économiques locales (construction et énergie). Sur la surface totale, 114 hectares seront laissés en évolution naturelle et 7,66 hectares, parmi les hectares productifs, seront conservés en îlots de sénescence de façon à favoriser le développement de la biodiversité inféodée aux habitats naturels forestiers.

Sur le plan écologique : le projet consiste principalement à introduire le boisement en proximité et dans la ville afin de favoriser la sauvegarde et le développement de la biodiversité à travers un maillage étroit de sites de nature dans les sites urbains. Ainsi, le projet prévoit de favoriser le développement des arbres dans les jardins, de conforter les îlots boisés intra-urbains, de créer des haies dans les zones agricoles et de compléter le patrimoine arboré des parcs et rues. Aussi, ce projet est à la fois écologique et pédagogique et, en aucun cas, un soutien d'une collectivité à un service public, l'ONF étant un établissement public commercial et industriel soumis aux règles de la concurrence des marchés publics.

Enfin, le coût de cette opération, qui s'étalera sur les années 2010 à 2014, est estimé à 60.000 € H.T. par an, somme qui pourra être, mais nous n'en avons pas aujourd'hui l'assurance, minorée par des subventions qui seront demandées.

La dimension pédagogique du projet est considérable puisque les plantations s'effectueront avec l'aide et l'engagement des enfants des écoles d'Annecy le Vieux, avec bien entendu tout ce que cela comporte comme imprégnation en faveur de la biodiversité, du captage de carbone et de la photosynthèse qui accompagnent la pousse des arbres.